

L'Écho du printemps

de la Fontaine

Chères habitantes, chers habitants d'Izeron,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures sont plus clémentes malgré le gel qui a perturbé nos cultures, on a même eu droit à un peu de neige sur les hauteurs. L'apparition des rayons du soleil nous confirme l'arrivée du printemps, période propice à la détente et habituellement aux animations et fêtes de notre village. J'espère que la venue des beaux jours nous regonflera le moral pour mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Notre ordinaire est toujours marqué par cette crise sanitaire qui continue de désorganiser nos habitudes. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias. Continuons d'appliquer les gestes barrières et prenons soin de tous ceux qui nous sont chers.

Je tiens également à vous rappeler que la municipalité reste mobilisée à vos côtés pour lutter contre cette pandémie mais aussi pour vous apporter notre soutien et trouver une solution adaptée aux problèmes qu'elle engendre, que vous soyez étudiant ou retraité. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de Mairie en cas de besoin.

Le début d'année est dense pour l'équipe municipale avec des sujets importants :

- La réouverture de notre boulangerie, le bail est signé depuis le 14 avril, l'autorisation d'exploiter est validée au 1^{er} juin, reste à régler les questions matérielles et logistiques pour une ouverture avant l'été.
- Le budget et la fiscalité locale.
- Le nouveau restaurant scolaire, bien sûr, l'aménagement de la cour et la rénovation de

l'école avec notamment l'habillage des bandeaux des toits en aluminium.

- La tournée des chemins pour déterminer les investissements et équipements à prévoir sur nos routes communales. En partenariat avec le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema), nous allons participer au recensement et à l'évaluation nationale de nos ouvrages d'art (murs et ponts). Les derniers inventaire et expertises de leurs états datent de 2012.
- le schéma communal de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS) qui doit être en vigueur en juillet 2021.
- L'église qui subit de graves problèmes liés à l'humidité, et qui met en péril les travaux récents de rénovation.

Tout ça avec un budget bien évidement serré.

L'intercommunalité, après un gros travail avec la commission mobilité, a pris la décision de transférer la compétence mobilité à la Région. Ce choix, après seulement 3 mois de réflexion imposés par l'Etat, nous garantit, par convention, la gratuité des transports scolaires. Il permettra également à l'intercommunalité d'être acteur pour le développement des transports en lien avec les grandes agglomérations voisines.

Je tiens à remercier M. JASSIGNEUX pour son article sur le chemin de l'usine que vous allez découvrir dans ce numéro.

Pour terminer et en attendant que le Critérium du Dauphiné et le Tour de France traversent notre village, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

David Charbonnel

A découvrir dans ce numéro

Le budget communal / Des infos sur la taxe de séjour et le plan « 1 jeune, 1 solution » / Le chemin de l'usine hier et aujour-d'hui / l'Espace lecture / Une jeune romancière d'Izeron / L'actualité de notre monde agricole / Nos commerces et services / La vie de la commune / Frelons asiatiques / Alerte ambroisie / Services et numéros utiles...

« L'usine » (voir article page 8)





Budget 2021

Les excédents cumulés d'investissements, bien « aidés » par la crise sanitaire avec une année 2020 quasi blanche en terme d'investissement et l'octroi de subventions (78% du montant total des travaux), permettent à la commune d'autofinancer à 80% le projet d'extension du groupe scolaire.



Il faut conserver en mémoire la charge de la dette annuelle en capital qui s'élève à 39000 € jusqu'à fin 2024 pour la plus grosse partie.



Le bilan de fonctionnement de la commune est stable sur ses dépenses, malgré la baisse progressive des dotations annuelles que subit la municipalité. (-19 % depuis 2017)



Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement atteignant leurs limites, beaucoup de dépenses réglementaires vont venir s'ajouter.

Le conseil a voté une augmentation du taux de la taxe foncière « bâti » (TFB), passant de 12.88 % à 13.50 %. Le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste inchangé à 37.02 %. Les communes avoisinantes comparables à la nôtre ont un taux moyen de TFB de 16.62%.

Cet effort sur la taxe foncière « bâti » sera alloué et dépensé en fonctionnement pour vous apporter plus de services et pallier à ces dépenses supplémentaires obligatoires.

Prévisionnel des dépenses d'investissement 2021

Dépenses d'investissement	
Plantations d'arbres (ONF, école)	10 500 €
Autres agencement. et aménagement (piste forestière de Neurre)	1 650 €
Réseaux d'électrification (renforcement EDF nouveau lotissement)	33 000 €
Autres réseaux (Rénovation de l'éclairage publique du village-TE38)	19 000 €
Autres matériels & outillage (second radar pédagogique, défibrillateur)	6 000 €
Installation générale agencements divers	3 000 €
Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Mobilier (salle du conseil)	5 000 €
	79 150 €
Dépenses d'investissement	
Travaux sur bâtiments (extension cantine, etc)	700 000 €
Travaux de voirie.	49 500 €
	749 500 €
Dépenses d'investissement	
Dette	39 000 €



Communiqué de l'Office de Tourisme



Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour a été instaurée pour permettre aux collectivités de disposer de moyens supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, développer l'offre touristique du territoire, promouvoir la destination.

Ce sont les touristes qui ont à leur charge cette taxe à régler en plus du prix de leur séjour. Le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur tout le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère.

Toute personne souhaitant louer un hébergement doit faire une **déclaration en Mairie** en utilisant le cerfa n° 14004*04 pour les meublés de tourisme, ou le cerfa n° 13566*03 pour les chambres d'hôtes.

Une fois la déclaration en Mairie effectuée, il faut se rapprocher du service taxe de séjour * afin d'être inscrit sur la plateforme de déclaration taxe de séjour et pouvoir ainsi déclarer ses nuitées chaque mois. Il a été instauré 3 périodes de reversement de la taxe de séjour :

- 1ère période : du 01/01 au 30/04 □ date butoir de règlement : le 15/05
- 2ème période : du 01/05 au 31/08 □ date butoir de règlement : le 15/09

- 3ème période : du 01/09 au 31/12 □ date butoir de règlement : de 15/01 de l'année suivante.

*Courriel service taxe de séjour : saintmarcellinvercorsisere@taxesejour.fr

*Téléphone: 04 82 92 99 21

Meublés de tourisme

Contrairement aux chambres d'hôtes celui-ci n'a pas de salles communes (cuisine, salon...).

- Classés 1, 2 ou 3 étoiles (classement préfectoral, sur demande des propriétaires auprès des organismes concernés s'adresser à l'Office de Tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère) : le tarif de la taxe de séjour est fixe et diffère selon le nombre d'étoiles.
 - Le **label**, qui n'a rien à voir avec le classement préfectoral en étoile, concerne les Opérateurs numériques : clé vacance, gîte de France
- Non classés: le tarif de la taxe de séjour est calculé au proportionnel: sur notre territoire, cela correspond à 5% du montant du séjour à la journée x nombre de personnes assujetties x nombre de nuitées + 10% pour la taxe additionnelle (reversée à l'Etat).

Chambres d'hôte

Les chambres d'hôtes font partie d'une catégorie de meublés classés 1* et le tarif de la taxe de séjour est fixe.



A chaque jeune sa solution! #1jeune1solution #FranceRelance

Mon avenir, c'est un métier qui me plaît

Que propose la Mission Locale pour m'accompagner vers l'emploi ?

- Découvrir des métiers et des secteurs d'activité
- Repérer les offres d'emploi qui m'intéressent
- M'aider à présenter ma candidature, rédiger mon CV et préparer mes entretiens d'embauche
- Rencontrer des professionnels de tous les domaines
- Expliquer ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, contrat Initiative Emploi, Parcours Emploi Compétences, Emplois Francs)

Une formation pour y arriver

En poussant les portes de la Mission Locale, je trouverais :

- Des idées pour mon orientation professionnelle
- Un partenaire pour construire mon projet
- Un conseiller pour m'aider à financer ma formation (Etat, Région, partenaires)

Des solutions pour ma vie quotidienne

La Mission Locale m'accompagne là où j'en ai besoin :

- Logement : conseils et aides pour me loger
- Santé: accompagnement sur divers points relatifs à la Santé comme l'accès aux soins, situation de handicap, sécurité sociale
- **Mobilité** : aides, renseignements et accompagnements : transports, cours de code, aide au permis, voyage à l'étranger avec Erasmus
- Coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie
- **Justice** : comprendre mes droits et mes devoirs, décryptage et régularisation de ma situation en cas de difficulté avec la justice

M'engager

Bénévolat, engagement citoyen, service civique

N'hésitez plus à prendre rendez-vous au **04 76 38 83 42**. Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet : http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/

Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère Maison de l'Intercommunalité 9 rue du Colombier à Saint-Marcellin contact@mlj-smvi.fr



Le plan « 1 jeune 1 solution »
Lancé à l'été 2020, il vise à offrir
une solution à chaque jeune.
L'objectif est de ne laisser personne
sur le bord de la route.



Sortie de village côté Grenoble



Le panneau d'agglomération a été déplacé afin d'intégrer le lotissement La Noyeraie dans le village. Un second radar pédagogique (en commande) sera installé prochainement au niveau du carrefour.



Hameau de San

La glissière de sécurité en direction du hameau de San a été remplacée au niveau de la l'épingle située au dessus de l'Église.





Cérémonie du 19 mars

La cérémonie s'est déroulée en comité restreint, dans le respect des contraintes sanitaires, pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.





Eclairage public

Dans la Grande Rue, les anciens lampadaires sur poteaux en bois ont été remplacés par un nouvel éclairage LED et les lignes électriques qui les alimentent ont été enterrées.





Plantations d'arbres à l'école

Dans le cadre de l'aménagement de la cour de l'école, 4 arbres ont été plantés :

un Sophora du Japon (Sophora japonicum regent) et un Erable à feuille de frène (Acer negundo argenteo variegatum) dans la cour des élémentaires, un Savonnier (Koelreuteria paniculata) et un Erable « Autumn Blaze » (Acer freemanii autumn blaze jeffersred) dans la cour des maternelles.





Vente de fleurs et plants de légumes au profit du Sou des écoles d'Izeron



Commandes à l'aide du bon joint à ce numéro à rendre au plus tard le 11 mai

Retrait des commandes le mardi 18 mai à l'école





Le « Chemin de l'usine » d'hier...

Le 21 avril 1842 un article de presse annonce la vente du château du Perron par « Edmond » BRENIER de MONTMORAND. Dans la description des lieux on trouve le paragraphe suivant...

« -7° sur la rive gauche de l'Isère et presque en face du château se trouve les immenses bâtiments d'une papeterie en activité, mise en mouvement par une chute d'eau intarissable de 20 mètres d'élévation. La construction très prochaine d'un pont suspendu, à l'extrémité du jardin de cette papeterie, va donner aux bâtiments, une grande commodité et une grande valeur, soit que leur destination soit conservée, ou que l'on préfère les utiliser pour une usine quelconque. »...

Cette papeterie continuera son activité jusqu'en 1865, date à laquelle, Charles ROMANET le propriétaire, s'associera avec Jules SENEQUIER-CROZET propriétaire de la papeterie de Domène (Isère) et transfèrera le matériel, dont la machine à papier en continu, à Domène.

Avec ce transfert l'activité papetière qui existait depuis les années 1760, prend fin.

En 1894, sur l'annuaire officiel de la « cour d'appel » de l'Isère, on trouve à cet emplacement une fabrique de passementeries* de la société, « LOUIS frères ».

En 1922, l'annuaire cite une fabrique de Guimperies* de la société « LOUIS Frères ».

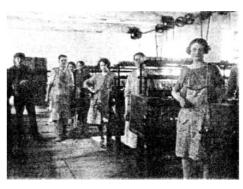
(*Passementeries, Guimperies : fabrique de cordons, dentelles, franges, liserés, rubans....)

Dans les années 1930 l'activité évolue vers le tissage. Monsieur Gaston QUINCIEUX (aujourd'hui décédé), « gareur » en soierie (régleur) se souvenait :

« Il s'agissait des établissements Léon LAURENT. L'eau du bassin alimentait 2 turbines, une pour faire tourner les machines, l'autre pour l'éclairage. Une des habitations était occupée par la propriétaire, Mademoiselle LOUIS. L'autre habita-



tion était occupée par des ouvriers, il y avait des jardins. Dans l'usine se trouvait 36 métiers à tisser pour la soie naturelle, la rayonne, etc... à la fin de l'activité nous fabriquions du nylon. L'effectif était d'environ 20 personnes. »... L'activité de tissage prendra fin dans les années 1954.



À la fin des années 1950 et début des années 1960, EDF (Electricité de France) va entreprendre la construction d'un barrage sur l'Isère, à Beauvoir en Royans. La mise en eau de ce dernier en 1963 va noyer une partie du site et achèvera les bâtiments abandonnés.

Alain Jassigneux Centre Généalogique du Dauphiné

Aujourd'hui le lieu a trouvé une nouvelle fonction : la pisciculture



... à aujourd'hui



• Les Truites d'Izeron

Arrivés en 2019, Anita et René FRAGNIERE ont repris l'activité de vente au détail au magasin, l'élevage piscicole ainsi que l'accueil des pêcheurs à la pisciculture Les Truites d'Izeron.



« Ces deux ans sont passés très vite notamment grâce à la fidèle clientèle de la commune et des alentours. Avec des produits frais et de qualité, aucun doute qu'une confiance mutuelle s'est installée. Même les petits Izeronnais se régalent au restaurant scolaire où le cuisinier propose régulièrement nos produits. 2020 a été une année ambiguë, la pandémie de COVID a en effet causé la fermeture de nos amis restaurateurs qui s'approvisionnaient chez nous. Cependant, elle a aussi permis un nouveau partenariat avec le magasin Intermarché de Saint-Sauveur qui a choisi de mettre en avant une filière locale. De plus, de nombreuses personnes ont redécouvert au cours de promenades, les joies de l'achat de produits en direct du producteur. »

Avec le sourire Anita vous accueille au magasin de vente au détail :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h & le samedi matin de 9h à 12h
Possibilité de passer commande ou de se faire livrer
pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Préparez vos lignes, René vous attend au bord du **parcours de pêche** avec un espace pique-nique pour un agréable moment.

Ouvert à tous, **sur réservation uniquement**.

Pisciculture Les Truites d'Izeron - 435 Chemin de la Pisciculture - 38160 IZERON Contact : 04 38 90 20 09 ou 07 87 40 53 96

Facebook: Les truites d'izeron 38



Le Petit Montchardon

Ce réseau local regroupe Producteurs et Artisans, pour la plupart en bio. Chaque semaine, des distributions (paniers de légumes, fruits, crèmerie, épicerie, boisson, etc.) en circuit court sont organisées.

Pour une livraison le mardi qui suit, un formulaire de commande en ligne est ouvert du mercredi au dimanche 12h. https://petitmontchardon.wixsite.com/accueil

> A partir de mai un créneau devant la salle des fêtes d'Izeron, les mardis de 16h30 à 17h30, est proposé.

Au plaisir de vous y retrouver. Pierre-Marie



Clos Fougères - Châteauneuf sur Isère (légumes et fruits) / Le Pain de Beauvoir - Beauvoir en Royans / Mathieu Ezingeard - St Just de Claix (St Marcellin / St Félicien fermiers) / Ferme de la Caille - Malleval en Vercors (tommes de chèvre, yaourts) / La ferme de Valensole - St Just de Claix (terrines pure volaille) / Balsamerie La Clandestine - Izeron (vinaigres et balsamique) / Savonnerie du Tilleul - Serre Nerpol / etc.



Arrachez-la avant la floraison!

Et signalez sa présence :

- ⇒ en mairie,
- ⇒ sur le site www.signalement-ambroisie.fr
- ⇒ ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr

Plus d'informations sur www.ambroisie.info





Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional.

Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.



Comment signaler un individu ou un nid?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne :

frelonsasiatiques.fr



Ce dispositif est dédié **uniquement** à la surveillance du **frelon asiatique**, espèce toxique envahissante.

Et pour les autres insectes ?

Si vous trouvez un nid de frelons européens (toujours abrité) ou de guêpes, adressez-vous à un désinsectiseur professionnel qui saura vous en débarrasser en toute sécurité.

Et si vous trouvez un essaim d'abeilles, pensez à contacter un apiculteur !



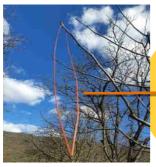


Suivi des noyers

Avec le printemps, nous rentrons dans les préparatifs de mise en production des vergers.

Lutte biologique contre le ver de la noix

« Déco » avant l'heure : pose de diffuseurs...



Comment ça marche?
Il s'agit de deux petits tubes creux remplis d'un liquide qui sous l'effet de la chaleur diffusent des phéromones de façon régulée dans les vergers. A positionner au plus haut dans les arbres.











Pose manuelle et essai de pose par drones

Compte tenu du coût et de la dangerosité de la pose manuelle des diffuseurs à la cime des arbres nécessitant une nacelle, une école d'ingénieurs de Lyon (Centrale) a été sollicitée pour mécaniser cette opération : un premier prototype de drone a été testé dès cette année avec un relatif succès.

Avantages et inconvénients de cette méthode alternative :



Pas de traitements chimiques pour le carpocapse, pas de lessivage par les pluies.



Beaucoup plus de main d'œuvre, parfois dangereuse, un coût plus élevé et une nécessité d'avoir un regroupement de parcelles pour faire des « ilôts » de surfaces efficaces.



en début de soirée au moment de la sortie quotidienne des papillons, contenant un spray de phéromones qui est accroché à la cime des arbres selon une étude de répartition préalable.

Puffeurs:

boitier autonome, à diffusion

contrôlée d'environ 2 heures

Dangerosité : la quantité de phéromones diffusées artificiellement dans un verger correspond à la quantité naturelle émise par un vol de papillons carpocapses dans le même verger.



Lutte alternative contre la mouche de la noix







Le ver dévore le brou rendant le futur cerneau inconsom-

Les pièges Decis Trap sont accrochés dans le haut des arbres. Ces bols contiennent un attractif alimentaire spécifique, les mouches restent piégées dedans.

Chaque année sur Izeron, la superficie de ces méthodes de lutte alternative augmente.

Au printemps, lorsque le feuillage se développe et qu'une pluie est annoncée, le risque de contaminations est très élevé (bactéries et champignons), les pulvérisations sur les noyers de produits préventifs bio (type bouillie bordelaise) ou autres fongicides homologués se mettent en place, accompagnés de stimulateurs de défenses contre les maladies et des oligoéléments. (pour limiter les carences possibles) En été, pulvérisation possible d'argile pour limiter la présence des mouches et les brûlures dues au soleil.

D'autres paysages...



Le colza est en fleur... Les abeilles vont l'apprécier!



Le triticale montre de plus grandes pousses d'un vert foncé. Cette céréale issue du croisement du blé et du seigle est destinée à l'alimentation animale.



L'Espace Lecture

Situé à côté de la salle de l'Orangeraie, l'Espace lecture est un endroit accueillant à (re)découvrir sans attendre. Le prêt des livres est gratuit et vous pouvez les garder le temps que vous voulez.

Pourquoi venir à l'espace lecture?

Par curiosité

vous aimez lire à l'aventure ?
Laissez-vous guider et consultez les catalogues qui répertorient tous les ouvrages et collections en stock

Pour faire un exposé sur un auteur classique

Collégiens, lycéens, sachez que l'Espace lecture possède tous les auteurs classiques, de Balzac à Zola en passant par Pagnol, Dostoïevski et Maurice Druon pour « les Rois Maudits » et tant d'autres...



Magalie Fayant et Béatrice Poirel vous accueillent :

les mardi de 15h à 17h pendant les vacances scolaires

(13-20/04, tous les mardi de juillet et août)

le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h

(1er mai, 5 juin, 4 sept., 2 oct., 6 nov., 4 déc.)

En dehors de ces horaires, Béatrice Poirel vous donnera rendez-vous sur place, il suffit de lui téléphoner au **06 70 73 70 14**

Pour tel genre littéraire ou tel auteur

que vous affectionnez. Vous le trouverez peutêtre...

Pour animer un atelier d'arts

et faire découvrir à vos élèves : peintres, musiciens, ou bien l'Histoire de l'Art. Nous vous remettrons de beaux livres illustrés

Nous avons également des collections de romans historiques, de polars, de récits et témoignages de guerre, sans oublier divers magazines, notamment sur le pays Dauphinois.

A l'Espace lecture figurent nos deux **auteurs Izeronnais**: Magalie Fayant pour sa série « Vendredi 13 » à l'attention des ados et Sébastien Jullian pour son thriller « Dualité ».



Et si vous désirez simplement vous attarder à lire sur place, feuilleter des ouvrages ou passer un moment dans ce bel espace paisible et chaleureux, vous y serez les bienvenus.



25 ans et déjà 4 romans publiés!

Magalie Fayant a toujours aimé lire, encouragée par sa grande sœur qui elle-même lit beaucoup. Ensemble elles avaient imaginé un début d'histoire comme le font tous les enfants et c'est début 2016 que Magalie décide de développer cette histoire et commence à écrire.

C'est ainsi que naîtra une première trilogie à destination des adolescents, intitulée « Vendredi 13 » (I- 13 ans, II- A Londres, III- Le retour), des romans où se mêlent suspense et légèreté, intrigues familiales et amitiés dans les aventures d'un groupe de jeunes adolescents.



Magalie écrit très régulièrement, au calme, dans la maison familiale de Charvolet. C'est là qu'elle se lance à partir de quelques idées de départ et qu'elle construit peu à peu ses romans. Elle reste une grande lectrice, avec une préférence pour la littérature contemporaine et les romans.

Sa passion pour les livres l'a tout naturellement conduite à participer à l'aménagement de l'Espace lecture d'Izeron avec Béatrice Poirel. Elle a récemment établi un inventaire complet des ouvrages qui y sont disponibles et saura vous conseiller lors de votre prochaine visite.

Aujourd'hui, elle est en train de terminer l'écriture d'un nouveau roman qui raconte l'histoire d'un village et de ses habitants... mais chut ! vous n'en saurez pas plus, il va falloir patienter encore un peu.

Ses projets : devenir bibliothécaire ou libraire.

Son rêve : voir un jour un de ses romans adapté au cinéma...

Magalie a publié également « Camp de vacances La Belle Bleue », jolie histoire d'amour et d'amitié d'une adolescente pas comme les autres.

Des romans à découvrir à l'Espace Lecture et à offrir pour donner envie de lire à tous les ados, parus aux Editions Publibook, disponibles en librairie et sur internet.









SERVICES & NUMEROS UTILES

Secrétariat de Mairie

Accueil du public

Lundi: 8h45/12h et 17h/19h Mardi Jeudi: 8h45/12h

Vendredi: 8h45/12h00 et 14h/16h

Permanence des élus

Le lundi soir de 18h45 à 19h45 sur RDV

Tél: 04 76 38 28 02

Mail: izeron.mairie@wanadoo.fr Site internet: www.izeron.fr



RAPPEL : règlementation sur le bruit

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. » Arrêté préfectoral n°97-5126 du 31 juillet 1997.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

Agence postale

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : **8h45/11h30** et **16h/18h***

*Hors vacances scolaires : agence ouverte uniquement le matin. Le samedi : 8h15/11h15

Pour tous vos colis, courriers et opérations financières.

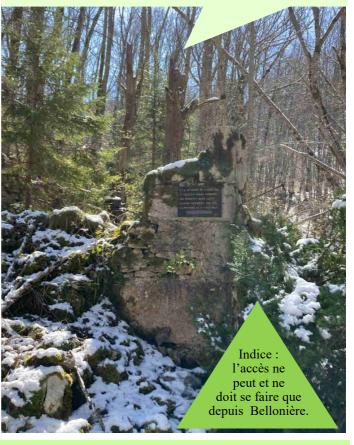
Tél: 04 76 38 12 10

Déchetterie de Saint Sauveur

Lundi, mercredi et jeudi 9h/12h - 13h/17h30 Mardi et Vendredi de 13h à 17h30 Samedi de 8h30 à 17h30

Jouons à découvrir notre village Connaissez-vous cet endroit ?

Soyez le premier à nous envoyer une photo de vous à côté de ce lieu!



Bulletin municipal d'Izeron édité et imprimé par la mairie d'Izeron - Avril 2021 Directeur de publication : David Charbonnel / Comité de rédaction : Joëlle Aujoux, Carole Baudru, Sylvie Vittet